

Recherches sociographiques



Un souverainiste du XIXe siècle : Médéric Lanctôt 1838-1877

Gaétan Gervais

Volume 10, Number 2-3, 1969

Idéologies au Canada français, 1850-1900

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055470ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055470ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Gervais, G. (1969). Un souverainiste du XIXe siècle : Médéric Lanctôt 1838-1877. *Recherches sociographiques*, 10(2-3), 409-418. <https://doi.org/10.7202/055470ar>

NOTES DE RECHERCHE

UN SOUVERAINISTE DU XIX^e SIÈCLE:

MÉDÉRIC LANCTÔT *

1838-1877

Parmi les Canadiens déportés en Australie pour leur participation aux rébellions de 1837-1838, se trouvait un jeune notaire de Saint-Rémi: Hyppolite Lanctôt (1816-1887). Âgé de vingt-deux ans, il laissait « sans pain et sans argent » une épouse (Mary Miller: 1820-1897) et deux fils; le deuxième, Médéric, qui restera toujours le « fils d'un exilé de '37 », naissait le 7 décembre 1838. Pendant six ans, il attendit le retour de son père au foyer et voua une haine éternelle à Durham, au Colonial Office, aux tories et à tous leurs complices.

Les études de Médéric Lanctôt au collège de Saint-Hyacinthe se terminèrent subitement après qu'il eut tenté, avec trois camarades, de mettre le feu au collège. Il vint alors travailler à Montréal avant d'entrer au *Courrier de Saint-Hyacinthe* en 1856. Deux ans plus tard, Lanctôt commençait à Montréal des études de droit chez MM. Doure et Daoust. La même année, on ouvrait à son nom un casier judiciaire: avec des amis, Médéric Lanctôt était allé briser des carreaux du Cabinet de lecture paroissial, alors en conflit avec l'Institut canadien. En 1859, Lanctôt devenait rédacteur du *Pays*, qu'il quitta en 1860 lors de son admission au barreau. De retour au pays après un voyage en Europe, il épousait, en 1862, Agnès Doure, la sœur du célèbre Joseph Doure.

À cette même époque, une conversion religieuse de cet adepte de l'Institut canadien lui aurait fait abandonner « une philosophie qui idéalise la matière » pour embrasser « dans toute la magnificence de son harmonie les éléments constitutifs d'une organisation sociale assise sur ces deux fondements: la Religion et la Patrie! ». ¹ Poursuivant dans cette veine, *la Presse*, fondée en 1863 par Lanctôt, C.-E.-E. Bouthillier et T. Thompson, cherchera une voie indépendante des partis bleu et rouge tout en prônant l'union de tous les Canadiens français. Mais la grande coalition de juin 1864, en produisant la réconciliation spectaculaire des bleus et du farouche George Brown, fit descendre *la Presse* de sa belle indépendance. Aussitôt le journal s'engagea dans une ardente lutte contre la confédération, mouvement d'opposition dont il prit la tête. Ayant organisé parmi des jeunes gens, autant rouges que bleus, un « comité national » pour étudier et condamner la confédération, Lanctôt transforma *la Presse* en *l'Union nationale*,

* Extrait d'une thèse de maîtrise présentée au département d'histoire de l'université d'Ottawa.

¹ *l'Union nationale*, 6 avril 1865 (ci-après désignée par le sigle *UN*). Nous avons utilisé l'édition bi-hebdomadaire du journal; sauf indication contraire, tous les articles cités sont signés par Lanctôt lui-même.

désormais porte-parole de ce groupe national où l'on retrouve des noms tels que L.-A. Jetté, Désiré Girouard, H.-F. Rainville, L.-O. David, Ludger Labelle et Wilfrid Laurier.

Entre 1864 et 1867, Lanctôt déploya toute son énergie dans une agitation fébrile pour empêcher la réalisation du projet confédératif: il fut emporté dans un tourbillon d'assemblées, de pétitions, de grèves ouvrières, même d'élections municipales. Tout devait servir la cause nationale contre Cartier, le Grand Tronc, le Colonial Office et tous les ennemis du Bas-Canada. Finalement, après les succès capiteux de la Grande association pour la protection des ouvriers du Canada, Lanctôt se présenta lui-même contre G.-E. Cartier dans Montréal-Est en 1867. Mais il ne fut pas de taille à vaincre les arguments particuliers d'un homme au pouvoir comme Cartier. Après sa défaite, Lanctôt voulut faire annuler l'élection par une nouvelle vague d'agitation, mais ses derniers alliés l'avaient quitté. *L'Union nationale* tomba au mois de novembre.

Indompté et indomptable, Lanctôt poursuit sa lutte contre le lien colonial en fondant, en 1868, un nouveau journal qui dura quelques mois: *l'Indépendance canadienne*. Il se rendit ensuite aux États-Unis, espérant y trouver l'appui des Franco-Américains et des Fénéens. Durant ce séjour, Lanctôt fonda deux autres journaux éphémères, *l'Idée nouvelle* et *l'Impartial*.

Revenu au pays, Lanctôt fit une autre conversion, politique cette fois: il devint partisan non seulement du régime fédéral, mais encore de Cartier, autrefois l'incarnation du mal et de l'apostasie nationale. Mais l'appui de Lanctôt n'empêcha pas la défaite de Cartier, aux élections de 1872, par le jeune L.-A. Jetté du parti national. Lanctôt prit alors le chemin d'Ottawa, où on le retrouve greffier à la Chambre des Communes. Il fit de la politique locale à Hull et rédigea quelque temps le *Courrier d'Outaouais* et *l'Écho de Hull*.

Il mourut à Lucerne (Hull) le 30 juillet 1877.¹

Ce bouillant personnage, mû le plus souvent par des sentiments généreux, démagogue à ses heures, agitateur sans égal, orateur de talent, journaliste prolifique, fut pendant la période 1864-1867 l'éloquent porte-parole d'une jeunesse nationaliste gravitant autour de *l'Union nationale*. Suffisamment de témoignages le confirment pour que nous reconnaissons l'existence de ce « parti national », indépendant des deux partis rouge et bleu, et distingué du parti rouge par sa forte saveur nationaliste, par ses sentiments cléricaux et par ses appels constants à la jeunesse, seule capable de se dépouiller de l'esprit de parti.

Lanctôt rêvait de réaliser « l'union fraternelle » de tous les Canadiens français, sans distinction de parti; à cette fin, il chercha, mais en vain, l'appui du clergé. Dans sa grande lutte contre la confédération, Lanctôt fut néanmoins amené à formuler sur l'avenir du Bas-Canada des idées d'une surprenante actualité.

L'avenir que Médéric Lanctôt souhaitait pour le Canada français représente un aspect important de sa pensée: repoussant à la fois le régime de l'Union, la confédération et l'annexion aux États-Unis, il désirait la création d'un état français, indépendant et neutre. Cet idéal semble avoir eu quelque faveur chez les nationaux.

¹ Les éléments de cette ébauche biographique proviennent des nombreux articles que Lanctôt a signés dans *l'Union nationale* et du portrait qu'en a donné L.-O. David dans *Mes contemporains* (Montréal, 1894).

Lanctôt voyait trois options possibles pour le Bas-Canada :

- « I. Rester colonie coûte que coûte et prendre résolument son parti de tous les inconvénients et de tous les dangers du régime colonial et des obligations solidaires qu'il nous impose.
- « II. S'annexer aux États-Unis et détruire par là tout danger d'invasion.
- « III. Obtenir notre indépendance par des moyens légitimes et pacifiques, et cesser d'être sur le continent américain la cible sur laquelle les ennemis de l'Angleterre dirigent leurs batteries. »¹

Médéric Lanctôt opta résolument pour la troisième solution: selon lui, il ne s'agissait pas de choisir entre l'Angleterre et les États-Unis. À l'époque, les bleus affichaient une ferme admiration pour les institutions monarchiques et britanniques, alors que les rouges portaient plutôt leur admiration vers les institutions démocratiques de la république américaine.

Des raisons économiques, politiques et militaires incitaient Lanctôt à rejeter le lien colonial, dont la confédération n'était que le prolongement ou le renforcement. Le lien colonial, comme le répétait souvent le rédacteur de *l'Union nationale*, nuisait au développement économique du Bas-Canada et provoquait ainsi l'émigration de notre population vers les États-Unis. Le « joug anglais » s'expliquait ainsi: « Nos grands marchands ou négociants ne sont que des agents, que des commis, que des *salesmen* des grandes maisons manufacturières d'Angleterre. Les manufactures que nous aurions sont remplacées par les manufactures que l'Angleterre a. L'argent que nous paierions à notre population pour manufacturer les étoffes et toutes les choses dont nous avons besoin, nous le payons à la population de l'Angleterre . . . Si ce pays est pauvre, si notre population émigre en masse . . . c'est dû à la connexion anglaise. »² C'est donc le lien colonial qui « arrête le véritable développement industriel et commercial de ce pays ».³ Aussi, l'Angleterre paralysait notre commerce par une constante menace de guerre avec les États-Unis; elle avait ainsi causé le rappel du traité de réciprocité de 1854. Lanctôt croyait que le lien colonial empêchait le développement de Montréal et de l'industrie en favorisant un système où les importations dépassaient les exportations, et préparait ainsi le pays à la banqueroute et à la misère.⁴

Sur le plan militaire, l'Angleterre pratiquait depuis plusieurs années une politique de provocation à l'endroit des États-Unis; de plus, sa politique en Irlande nous a valu une menace américaine accrue d'une menace féminine. Ayant conduit ses colonies au bord de la guerre, l'Angleterre cherchait ensuite à les unir pour qu'elles se défendent elles-mêmes. La rupture du lien colonial procurerait le double avantage de dissiper la menace de guerre tout en nous soustrayant au coût énorme de la défense du Canada.⁵

Sur le plan politique, Lanctôt note deux désavantages. Le premier réside en ce que nos hommes politiques servent deux maîtres: « Les représentants que nous élisons sont placés dans l'obligation de servir deux maîtres: d'abord la métropole, puis la colonie; et comme la métropole

¹ UN, 20 septembre 1866.

² UN, 16 novembre 1865.

³ *Ibidem.*

⁴ UN, 6 novembre 1865 et 4 février 1867.

⁵ UN, 24 mai 1865.

absorbe tout, il ne reste plus rien pour la colonie ». ¹ Alors qu'aux États-Unis on peut élire des représentants « qui appartiennent à la nation et travaillent pour la nation », ² il résulte de la situation coloniale que nos « hommes politiques sont inconséquents, illogiques, menteurs et traîtres, parce qu'ils ne peuvent arriver au pouvoir sans être éblouis par le soleil impérial, sans oublier les intérêts de leur pays et sans se vouer tout entier au service de la métropole ». ³ Le deuxième désavantage politique est que « nos institutions sont une copie aveugle et bâtarde des institutions politiques de l'Angleterre ». ⁴

Parfois Lanctôt prétendait que l'Angleterre voulait se débarrasser de ses colonies, mais en les gardant pour alliées et en les regroupant pour qu'elles se défendent seules. Il répétait souvent que l'Angleterre ne demandait pas mieux que de céder aux colonies leur indépendance: « Ah! qu'il faut que le Canada soit bien formé à l'existence misérable que lui ont fait les *partis coloniaux*, qu'ils s'appelle (*sic*) *conservateur* ou . . . *libéral*, pour ne pas saisir à deux mains L'INDÉPENDANCE QUE L'ANGLETERRE LUI OFFRE. » ⁵ À d'autres moments, Lanctôt disait que l'Angleterre tenait à conserver ses colonies et que la confédération formait un complot « pour cimenter le lien colonial »; c'est cette dernière idée qui revient le plus régulièrement.

Peu à peu, il ne sera plus question de demander, mais d'exiger le rappel de l'Union, l'abandon de la confédération et la concession de l'indépendance. Lanctôt repoussait tout accommodement, sous forme de fédération à deux, à quatre ou n'importe comment, avec le lien colonial. Lorsque le drapeau de la marine canadienne fut choisi (feuille d'érable surmontée de la couronne britannique, avec un castor au centre), Lanctôt y vit l'image du lien colonial: le drapeau « est bien, il est vrai, il est logique: la couronne anglaise écrasant la feuille d'érable, l'emblème national, et pressurant le castor, symbole de l'industrie canadienne ». ⁶ À partir de 1865, à mesure que monte le bruit que l'Angleterre imposerait de force la confédération, le ton des attaques contre le lien colonial devient de plus en plus violent.

Pour les contemporains, la seule alternative à l'empire britannique était l'annexion aux États-Unis. Les sympathies féniennes de Lanctôt le rendaient suspect d'annexionisme, bien qu'il ne semble jamais avoir eu le moindre penchant de ce côté-là.

Les Américains s'intéressaient au Canada pour ses richesses naturelles, mais d'abord pour satisfaire des rancunes contre l'Angleterre; ⁷ en inquiétant les États-Unis, le projet de confédération ne pouvait qu'augmenter leur intérêt pour le Canada. Si les annexionistes canadiens connaissent quelque succès, c'est que le public « tend à l'annexion, à l'inconnu plutôt que de se jeter dans l'abîme [de la confédération] qu'on a ouvert sous nos pas ». ⁸ Enlevez le lien colonial et la confédération et les États-Unis perdront tout intérêt pour le Canada. Le lien colonial et l'annexionisme sont des opposés

¹ UN, 8 mai 1867.

² *Ibidem*.

³ UN, 16 novembre 1865.

⁴ *Ibidem*.

⁵ UN, 19 juillet 1866.

⁶ UN, 12 avril 1866.

⁷ UN, 18 janvier 1866.

⁸ UN, 27 juin 1865.

qui s'appellent réciproquement: « Le meilleur moyen d'éviter l'annexion, c'est de ne pas imposer la confédération ». ¹ Pour enchérir, Lanctôt prétend que la « confédération sera le plus grand pas qui aura été fait jusqu'à ce jour vers l'annexion ». ²

La Minerve, journal bleu, posait ainsi le problème: « Toute la politique du jour se réduit à une seule question: défendre ou repousser l'annexion en repoussant ou défendant la confédération » ³. Lanctôt avait déjà écrit que cette alternative « n'avait aucune actualité, pour nous surtout, qui avons toujours prêché que la confédération n'empêcherait pas l'annexion ». ⁴ Il critiquera plus tard *le Courrier des États-Unis*, qui « s'est mis dans la tête que le Canada avait à choisir entre la confédération et l'annexion, pris d'une manie qui gagne tous ceux qui veulent faire de la grande politique transcontinentale . . . » ⁵

Le Bas-Canada était donc en face d'un faux dilemme. Les deux termes de l'alternative conduisaient le Canada français à sa perte. Lanctôt demandait à *la Minerve* en quoi la confédération « nous sauvera-t-elle de l'annexion, c'est ce que *le Globe* de la rue Saint-Vincent serait bien en peine de nous dire. Et supposons que la confédération nous sauvât « des serres de l'aigle américain », son argument ne reviendrait-il pas à ceci: plutôt que de nous faire couper le cou, allons nous faire trancher la tête ». ⁶ Lanctôt déclarait formellement « que suivant nous, l'annexion aux États-Unis anéantirait notre nationale (*sic*) d'une manière aussi subite, quoique moins violente et moins sanglante, que ne le ferait la confédération ». ⁷ L'annexion, ce serait entrer « de plein pied dans le néant ».

La confédération et l'annexion conduisent donc au même terme: l'anéantissement de la nationalité. Si le choix doit se faire entre ces deux solutions, il faudrait se préoccuper des avantages économiques et alors choisir l'annexion qui nous ouvrirait un vaste marché et un réseau ferroviaire déjà construit et payé. Par contre, l'annexion serait définitive, alors que la confédération, croyait-il, s'écroulerait avant bien longtemps: « On peut sortir d'une marre, mais on se noie dans un océan ». ⁸ La véritable solution toutefois est ailleurs: la création d'un état français, indépendant et neutre.

* * *

Cet aspect inattendu et original de la pensée de Lanctôt représente une dimension intéressante, et sans doute importante, de l'idéologie du « parti national » de 1864-1867.

Il faut d'abord signaler à quel point Lanctôt était francophile. Il déclarait que, tout en respectant l'Angleterre et les États-Unis, « tout notre dévouement moral est pour la France et le Catholicisme »; ⁹ il aimait rappeler que nous étions « les enfants de la vieille France », que nous appartenions

¹ *UN*, 24 mai 1866.

² *UN*, 19 janvier 1865.

³ *La Minerve*, 22 janvier 1867.

⁴ *UN*, 22 juin 1865.

⁵ *UN*, 26 mars 1866.

⁶ *UN*, 28 novembre 1864.

⁷ *UN*, 8 novembre 1864.

⁸ *UN*, 26 mars 1866.

⁹ *UN*, 1^{er} juin 1865.

à « la grande famille française » et que le Canada français était « la jeune France canadienne ». ¹ La fierté de descendre « de la race la plus généreuse [et] sympathique de la terre » faisait dire à Lanctôt que « la France est aimée du monde entier . . . La raison est simple. Non seulement elle est grande; mais de plus, elle est généreuse ». ² D'où une fidélité indéfectible: « le Canadien français restera français — au pis aller il sera *yankee* — mais jamais il ne sera *british* ». ³

Cette fidélité à la France se manifestait par un désir d'augmenter le commerce avec celle-ci et de favoriser l'immigration française. Le commerce avec la France, outre les avantages matériels, nous mettrait en communication avec une mère-patrie: « Il s'établira bientôt un système général d'échanges et le Canada français, rattaché à la mère-patrie par les liens matériels, cultivera à l'ombre de l'alliance franco-anglaise les souvenirs du passé et les sentiments encore vivaces de l'âme des canadiens-français ». ⁴ Déjà en 1863, *la Presse* réclamait « formellement et énergiquement que . . . l'immigration française reçoive l'attention qu'elle a le droit d'attendre de nos ministres bas-canadiens principalement ». ⁵

En contrepartie de cette fidélité à la France, celle-ci interviendrait pour sauvegarder les intérêts du Canada français. Si le Bas-Canada n'obtenait le redressement de ses griefs contre la confédération ni du Canada anglais, ni de l'Angleterre, « nous n'aurions plus qu'à supplier la France de faire à sa noble et précieuse alliée d'Outre-Manche des représentations dont nous serions certains de recueillir le fruit ». ⁶ Il allait de soi que la France consentirait à jouer ce rôle parce que, contrairement à l'Angleterre qui « ne cherche que son intérêt commercial dans la possession de ses colonies . . . », la France tient aujourd'hui à conserver intact le patrimoine de ses enfants sur toutes les parties du monde et à protéger ceux qui sont chargés de répandre la véritable civilisation ». ⁷

En faveur de l'intervention de la France, Lanctôt faisait valoir trois arguments: le principe des nationalités que la France défendait en Europe, la violation des traités que constituait la confédération et enfin l'exemple mexicain.

La politique étrangère du Second Empire se liait à la défense du principe des nationalités en Italie, en Allemagne et en Pologne. Si les droits du Canada français, garantis par des traités, étaient violés, « le gouvernement de Napoléon se croirait peut-être autorisé à intervenir sur le principe qu'il a lui-même consacré à plusieurs reprises, l'autonomie des nationalités . . . Nul doute que la France trouverait dans ce principe une raison plausible d'intervenir ». ⁸

Sans jamais dire comment, Lanctôt estimait que la confédération constituait une violation des traités conclus entre la France et la Grande-Bretagne.

¹ *UN*, 24 mai 1865.

² *UN*, 18 septembre 1865.

³ *UN*, 17 août 1865.

⁴ *UN*, 11 mai 1865.

⁵ *La Presse*, 15 octobre 1863.

⁶ *UN*, 29 septembre 1864.

⁷ *La Presse*, 4 août 1864.

⁸ *UN*, 10 mai 1866.

Mais il y avait mieux: le précédent mexicain. « La France qui est allée au Mexique doit être prête à venir au Canada, non plus comme métropole, mais comme mère-patrie ». ¹ Comment ne pas demander « au gouvernement qui protégeait quelques Français au Mexique, de défendre les droits d'un million de Français descendus de la Nouvelle-France » ? ² Perdant de vue le principe des nationalités, Lanctôt approuva l'expédition française au Mexique qu'il jugeait favorable à l'extension de la civilisation française. Mais après 1866, l'attitude de Lanctôt devient de plus en plus hostile à Napoléon III; en 1867, il se réjouira de ce que Washington ait chassé du Mexique « le despotisme des Habsbourg et des Bonaparte ». C'est ainsi que Lanctôt sera peu à peu porté à chercher davantage l'appui des États-Unis pour faire l'indépendance du Bas-Canada.

Définissons mieux maintenant l'indépendance préconisée par Lanctôt. Elle était pour lui « l'âme de notre existence politique et l'objet constant de nos observations et de nos études ». ³ L'idée semble être antérieure à la période 1864-1867 et Lanctôt l'attribuait à « nos pères » qui, pour elle, auraient versé leur sang. Au collège déjà, il conspirait « en imagination avec mes condisciples dont le patriotisme débordait déjà, pour la délivrance de mon pays . . . rendre Québec, par un coup de main hardi, à sa mère chérie, notre France illustre. Ces rêves de jeunesse ont passé et l'idée pratique a surgi ». ⁴ Il est douteux que l'Institut canadien ait été un foyer de séparatisme québécois. En 1863, il y a une ambiguïté: Lanctôt parlait alors de « cette louable rivalité [qui] sera l'établissement solide sur le continent américain de deux sociétés combinées en une seule pour des fins politiques », ⁵ quelques jours plus tard, il est question de devenir indépendant de l'Angleterre, de se séparer du Haut-Canada pour « former un état séparé et libre ». ⁶ En 1864, l'idée d'indépendance apparaît comme l'antithèse de l'esprit de parti, ou le résultat de l'union nationale, qui conduit à « une sublime panacée: la liberté — l'indépendance! ». ⁷ À partir de 1865, l'indépendance se situe au centre des idées politiques de Lanctôt; cette affirmation de plus en plus nette est due, sans doute, au besoin d'opposer au projet de confédération une solution de rechange valable.

Si l'indépendance s'impose à Lanctôt avec plus de force après 1865, cela tient, d'autre part, en grande partie, à la question militaire.

La séparation prônée par Lanctôt se ferait en deux temps: d'abord du Haut-Canada par le rappel de l'Union, puis par la rupture du lien colonial avec l'Angleterre. L'Union avait toujours été considérée comme « la source de tous les maux . . . [qui] nous mène . . . à l'anéantissement ». ⁸ Contrairement à l'Irlande, le Bas-Canada pourrait briser ses liens avec l'empire et « résister à la politique de l'Angleterre. Éloignée (*sic*) de la métropole, celle-ci ne pourrait supporter une politique qui requerrait (*sic*) la présence de troupes nombreuses au milieu de notre pays ». ⁹ Mais Lanctôt

¹ *UN*, 19 octobre 1865.

² *UN*, 1^{er} juin 1865.

³ *UN*, 10 octobre 1867.

⁴ *L'Indépendance canadienne*, 3 août 1868.

⁵ *La Presse*, 29 octobre 1863.

⁶ *La Presse*, 2 novembre 1863.

⁷ *La Presse*, 8 février 1864.

⁸ *La Presse*, 8 février 1864.

⁹ *La Presse*, 1^{er} septembre 1864.

espérait que, dans son propre intérêt, l'Angleterre consentirait à rappeler l'Union et à couper le lien colonial pour faire du Bas-Canada un allié.

Voici la signification que Lanctôt attribuait à l'indépendance: c'est la phase de maturité qui succède nécessairement à celle de la tutelle de l'enfance. Cette analogie avec la vie de l'homme est classique: « Qui dit colonie, qui dit tutelle entend enfance. Or l'enfance n'est pas éternelle et le propre de l'homme et des peuples est de désirer la puberté et d'y aspirer. Pour le peuple, la puberté, c'est L'INDÉPENDANCE. Que le mot ne nous fasse pas peur ». ¹ Le sens de cette comparaison cocasse ne fait pas de doute: « Quand un homme est arrivé à sa majorité, il . . . ne demande pas . . . à être uni à un autre homme, pour être supporté, défendu et protégé par lui . . . il entre dans la carrière de la vie et fait sa place lui-même ». ² Avec l'indépendance, nous « cesserions d'être colons et deviendrions hommes »; c'est seulement alors que le Bas-Canada pourrait « vivre de nous-mêmes, et par nous-mêmes et pour nous-mêmes ». ³ À l'appui, il citait les cas de l'Inde, de la Pologne, de l'Irlande et de la Crète pour prouver que « les sociétés qui ne sont pas libres cherchent à le devenir ». ⁴ Indépendant, le Bas-Canada pourrait alors jouer son rôle de puissance française en Amérique du Nord.

L'indépendance se présentait à Lanctôt comme « la plus désirable panacée »: plus de crises ministérielles, plus de menace militaire, plus de domination anglaise. Elle ouvrait « l'horizon du rappel de l'Union, puis de l'indépendance, puis, comme conséquence logique, l'autonomie française dans cette partie de l'Amérique ». ⁵ Deux éléments importants sont à retenir: d'une part il s'agit de « l'indépendance ultérieure et de l'autonomie complète et absolue du Bas-Canada », ⁶ et, d'autre part, dans cet État, c'est « l'élément français qui prédomine et qui doit dominer ». ⁷ En optant pour cette solution, Lanctôt espérait que le Québec fût « par rapport à l'Amérique, à un moindre degré si l'on veut, ce que la France est par rapport à l'Europe ». ⁸

En soulevant cette question d'indépendance, Lanctôt pensait faire de l'éducation civique: « L'éducation politique du peuple consiste, à l'heure qu'il est, à lui montrer qu'il est mûr pour l'indépendance ». ⁹ Il fallait montrer au peuple que c'est une « situation anormale et transitoire que le Canada traverse » et que la phase définitive sera, avant longtemps « la transition de l'état colonial à l'indépendance ». ¹⁰

En somme, pour Lanctôt, l'indépendance est la solution définitive aux maux du Bas-Canada; elle signifie « la fin de l'union, la fin de nos déceptions nationales, la fin de nos dangers les plus immédiats, la fin de notre incroyable démençe politique ». ¹¹ Sans cette solution, « les Canadiens

¹ *La Presse*, 24 mars 1864.

² *UN*, 20 septembre 1866.

³ *UN*, 20 mars 1865.

⁴ *UN*, 11 février 1867.

⁵ *UN*, 17 août 1865.

⁶ *UN*, 31 août 1865.

⁷ *La Presse*, 4 avril 1864.

⁸ *UN*, 3 juillet 1865.

⁹ *UN*, 19 juillet 1866.

¹⁰ *UN*, 30 novembre 1865; cf. aussi *UN*, 31 août 1865.

¹¹ *La Presse*, 4 avril 1864.

français verront toujours avec désespoir tout ce qui serait de nature à mettre un terme à leur légitime espoir de former sur le continent américain un nationalité indépendante, d'une caractère exclusivement français ». ¹

Mais un État doit avoir des relations commerciales et politiques avec l'extérieur. Dans sa vision du Québec indépendant, Lanctôt prévoyait un genre de réciprocité avec le Haut-Canada ou les États-Unis, et, internationalement, il prévoyait une neutralité garantie par les grandes puissances.

Pour Lanctôt, comme pour ses contemporains, réciprocité était synonyme de prospérité; la confédération se voulait, entre autres choses, une réponse à la fin de la réciprocité avec les États-Unis. Lanctôt semble un moment préconiser « le rappel pur et simple de l'Union, en conservant avec le Haut-Canada des relations commerciales et matérielles sur une base suffisamment large ». ² En 1866, on retrouve la même idée: « Une seule condition de bonheur et de paix pour ces provinces. C'est leur organisation isolée politiquement, unie commercialement, en états indépendants, sous l'égide d'un traité, signé par la France, l'Angleterre et les États-Unis, nous décrétant de neutralité et garantissant notre indépendance ». ³ Mais le plus souvent, cette réciprocité s'orientait vers le sud. Par une telle intégration économique avec les États-Unis, Montréal, grâce au Saint-Laurent, deviendrait l'entrepôt de tout l'Ouest américain; mais il fallait d'abord que le Bas-Canada se lie « d'une amitié étroite avec les États-Unis, avec lesquels il échangerait ses produits, et où il trouvera un marché immense ». ⁴ Une telle indépendance s'annonçait très rentable.

Entre les intérêts américains (l'annexion) et les britanniques (le lien colonial), Lanctôt chercha un équilibre: une neutralité garantie par les grandes puissances. L'idée semble être d'abord venue de F.-E. Rameau de Saint-Père. En plus, Lanctôt cita au moins une fois l'exemple belge.

Au début, il s'agissait d'un protectorat anglo-français: « C'est en l'indépendance, garantie par la France et l'Angleterre, que nous mettons tout notre espoir ». ⁵ Lanctôt estimait que l'Angleterre avait alors besoin de la France pour lutter contre la Russie, sa rivale au Moyen et en Extrême-Orient: la guerre de Crimée le prouvait. La France avait vaincu en Crimée, elle se battait maintenant au Mexique, et ce projet de protectorat n'avait donc rien de « chimérique », comme le prétendait le *Courrier des États-Unis*. ⁶ L'avantage de ce protectorat serait de « maintenir notre indépendance, sans nous exposer aux conflits que la tutelle britannique est de nature à provoquer ». ⁷

Ce protectorat dominé par la France faisait partie d'un plus vaste dessein: en installant une présence française au nord (Canada) et au sud (Mexique) de l'Amérique du Nord, on pourrait faire « naître l'idée d'un équilibre américain, dont la nationalité française en Canada ne serait pas la dernière à profiter »; ⁸ dans un tel équilibre, un « noyau de nationalité

¹ UN, 12 octobre 1865.

² UN, 23 septembre 1864.

³ UN, 12 juillet 1866.

⁴ UN, 8 mai 1867.

⁵ UN, 26 mars 1866.

⁶ UN, 5 avril 1866.

⁷ UN, 19 octobre 1865.

⁸ UN, 2 janvier 1866.

française, formé à l'autre extrémité de la république anglo-saxonne, sera comme le préservatif de la nationalité canadienne-française ».¹

À partir de 1865, toutefois, il est question d'un protectorat à trois pour « obtenir de la France, de l'Angleterre et des États-Unis, que le Canada soit considéré comme un territoire neutre ». De plus en plus, cependant, Lanctôt voudra compter sur les États-Unis pour arriver à l'indépendance. Le retournement de la situation au Mexique a pu y être pour quelque chose, mais ce changement d'attitude s'explique surtout par l'appui que Lanctôt comptait recevoir des Fénéiens et des Franco-Américains hostiles tous deux à l'Angleterre et à la confédération. Si bien qu'en 1867 Lanctôt fait l'éloge de la république américaine et conclut que « le seul moyen d'avoir la paix sur le continent américain est d'empêcher que les puissances européennes n'interviennent pour créer, sur ce continent, des pouvoirs hostiles les uns aux autres ».²

En dehors du parti national, on semble avoir bien peu réagi à cette proposition de créer un état français indépendant.

À l'été de 1864, nous savons cependant que J.-A. Chapleau se prononça contre « une espèce de municipalité à part, en une espèce de république de Saint-Martin, petite et insignifiante ».³ *La Minerve*, de son côté, affirmait que la « confédération, c'est virtuellement le rappel de l'Union, c'est l'indépendance du Bas-Canada dans tout ce qui regarde la direction de ses affaires intérieures »,⁴ et demandait si on pensait sauver la nationalité « en tenant le Bas-Canada complètement à l'écart, en élevant entre lui et ses voisins une nouvelle muraille de Chine ».⁵ Quant à l'idée d'un protectorat, *la Minerve* le déclarait « de la dernière impossibilité ».

Le Pays était d'accord avec le rappel de l'Union, mais devant l'indépendance proposée par Lanctôt, l'allié politique, le journal rouge exprimait le pieux souhait que l'idée reçût l'accueil qu'elle mérite.

Dans cette politique d'indépendance, nous tenons un des éléments importants, sinon le plus significatif, de la pensée de Lanctôt et peut-être du parti national. Lanctôt le reconnaissait lui-même: « Nous pouvons dire que nous avons été le seul qui ait dénoncé simultanément et la confédération et l'annexion et qui ait planté hardiment le drapeau national en tête du programme de l'indépendance du Canada sous le protectorat conjoint de la France et de l'Angleterre ».⁶

Gaétan GERVAIS

*Département d'histoire,
Université d'Ottawa.*

¹ *UN*, 1^{er} juin 1865.

² *UN*, 4 mars 1867.

³ *La Presse*, 1^{er} septembre 1864.

⁴ *La Minerve*, 19 juillet 1864.

⁵ *La Minerve*, 16 février 1865.

⁶ *UN*, 12 octobre 1865.